

BROC' JOUETS - 10/11/2013 - Salle des fêtes de Mondragon

TARIFS : 8 € l'emplacement de 2 m (maximum 2 emplacements)

Prise des places et installation : de 8 h à 9 h 30 maximum.

Seules les personnes qui enverront leur inscription avec **un numéro de téléphone ou d'e-mail valide recevront une confirmation**. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage des objets personnels et usagés deux fois par an (article L310-2-1 alinéa 4 du code de commerce).

REGLEMENT

Article 1 : Cette journée est organisée par le Comité de Jumelage Mondragon-Lenola. Elle se tiendra dans la salle des fêtes de Mondragon de 8 heures pour l'accueil des exposants et jusqu'à 17 heures, heure de la fermeture de la manifestation.

Article 2 : Le **Broc' Jouets** est une manifestation **réservée essentiellement aux enfants**. De ce fait tout emplacement sera impérativement tenu par un adulte accompagné ou représentant l'enfant inscrit.

Article 3 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les participants sont priés d'inscrire les renseignements demandés pour leur inscription sur les bulletins accompagnés de leur règlement. Afin de satisfaire à la demande de chacun deux emplacements maximum pourront être mis à la disposition des inscrits.

Article 4 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les places qui leurs ont été attribuées par retour de confirmation (prière de joindre une enveloppe timbrée ou une adresse Internet valide). Aucun véhicule ne devra gêner le passage des piétons. Ils devront être mis sur les emplacements de parking à l'extérieur du **Broc' Jouets**.

Article 5 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire.

Article 6 : La vente de nourriture est réservée à l'association, une restauration (buvette et pâtisserie) est prévue par celle-ci.

Article 7 : Les bulletins qui nous seront envoyés non remplis, ni conformes au règlement ne seront pas retenus.

Article 8 : Les emplacements non occupés après 9 h 30 ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 9 : Vous avez obtenu l'autorisation de participer au **Broc' Jouets**, dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. La loi autorise deux participations par an maximum.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que vols, pertes, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables,...)

Article 11 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel survenu pendant les heures d'ouverture de la manifestation sur le site de la manifestation.

Article 12 : Les emplacements mis à la disposition de chacun doivent être rendus dans un état de propreté identique à leur arrivée. Nous vous demandons donc de laisser votre emplacement propre et sans objets encombrants ou dangereux.

Article 13 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

✂

BROC' JOUETS – Dimanche 10 novembre 2013
Inscriptions et règlement par chèque à envoyer à
Mme FAURE - Lou Bon Cavaï – 84430 MONDRAGON
Tél : 04.90.51.69.76 / 06.84.15.19.70
ou à déposer à **Auto Ecole Manzoni ECM à Mondragon**

Nom et prénom de l'enfant : _____

Classe : _____ Ecole : _____

Nom et Prénom des parents : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ e-mail lisible : _____

OBLIGATOIRE : (décrire les articles à vendre ex : jouets, vêtements, livres, ...) : _____

IMPORTANT : Merci de joindre impérativement une photocopie recto verso de votre pièce d'identité, sous peine d'annulation de l'inscription.